



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 12 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 juin à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 06 juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle des chênes à COUFFE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 11

Nombre de délégués participant au vote : 10

Titulaires présents :

Elus Couffé : Roseline VALEAU

Elus Le Cellier : Michael DAVID, Céline VERMOSEN

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Déborah SIDDI, Stéphanie BÉRITAULT

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Florence BEZIER

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Suzanne LELAURE (pouvoir à Cécile COTTINEAU), Frédéric DELANOUE

Elus Le Cellier : Aurelia AUDRAIN, Philippe MOREL

Elus Ligné : Maurice PERRION (pouvoir à Anita MENET)

Elus Mouzeil : Jacqueline LE TEXIER, Damien LE BRESTEC

Suppléants présents :

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU (pouvoir de Suzanne LELAURE)

Elus Ligné : Anita MENET (pouvoir de Maurice PERRION), Guillaume NIEL

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL, Eugénie MBILEMBI BOMODO

Elus Le Cellier : Stéphanie HERBETTE, Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Didier PICAT

Elus Ligné : Aurélie VASSAULT DUVAL, Deborah JOURDON

Elus Mouzeil : Marina JULIENNE, Benoît DESORMEAUX, Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN

Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAULT

N°12.06.2024-07 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS : DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (PASSAGE DE 29H15 A 26H08)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable et unanime du comité social territorial date du 31 mai 2024,

Considérant la demande de l'agent de diminuer son temps de travail de 143h annuel,
Considérant que cette demande de l'agent correspond aux besoins de la collectivité qui a réorganisé les roulements au sein de la structure,

Considérant en conséquence la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'auxiliaire de puériculture à 26h08,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 10	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- SUPPRIMER, à compter du 1^{er} juillet 2024, d'un emploi permanent *non complet* (à 29h15 heures hebdomadaires) d'auxiliaire de puériculture.
- CREER, à compter de cette même date, un emploi permanent à *temps non complet* (à 26h08 heures hebdomadaires) d'auxiliaire de puériculture,
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

La Présidente,

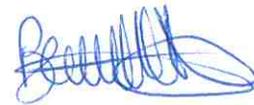


Anne-Marie CORDIER

SIVOM du Secteur de Ligné
3 place de la Perrotterie
44060 LIGNÉ
Tél : 02 51 41 10 04
sivomligne@orange.fr

La secrétaire de séance

Stéphanie BERITAULT



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :